

SACHEZ QUELS SONT VOS DROITS – STATUT SPÉCIAL D'IMMIGRANT MINEUR (SIJS)

Qu'est-ce que le Statut spécial d'immigrant mineur (Special Immigrant Juvenile Status, SIJS) ?

Le SIJS est une façon pour certains jeunes immigrants âgés de moins de 21 ans et vivant aux États-Unis, d'obtenir la carte verte.

Qui peut faire la demande de SIJS ?

Vous pouvez faire une demande de SIJS auprès des Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (U.S. Citizenship and Immigration Services, USCIS) si vous avez été victime de maltraitance, de négligence, ou d'abandon par un ou les deux parents, et que par conséquent vous ne pouvez pas être réuni(e) avec l'un ou les deux parents. La décision qu'il est mieux pour vous de demeurer ici dans ce pays que de retourner dans votre pays d'origine doit être prise par un juge d'une cour d'état. À New York, il s'agit souvent d'un dossier de Tribunal des affaires familiales.

Pour avoir droit au SIJS, vous devez être non marié(e) et être âgé(e) de moins de 21 ans, et vous devez vous trouver aux États-Unis.

Comment faire la demande du statut SIJ ?

Tout d'abord, vous devez obtenir une ordonnance d'un juge de tribunal des affaires familiales disant que vous êtes à charge du tribunal (par exemple dans le cadre d'un dossier de garde légale). Le Tribunal des affaires familiales devra également conclure que vous :

- êtes non marié(e) et êtes âgé(e) de moins de 21 ans ;
- avez été victime de maltraitance, de négligence, ou d'abandon par l'un de vos parents ou par les deux ;
- ne pouvez être réuni(e) avec l'un ou les deux de vos parents à cause de la maltraitance, de la négligence, ou de l'abandon ; et
- ne devriez pas rentrer dans votre pays d'origine.

Après avoir obtenu l'ordonnance du Tribunal des affaires familiales, vous pouvez alors faire la demande de SIJS auprès de l'USCIS. Il vous faudra soumettre :

- Un formulaire I-360, rempli à l'encre noire. Vous pouvez obtenir le formulaire au www.uscis.gov/I-360
- Une copie certifiée conforme de l'ordonnance du Tribunal des affaires familiales.
- Une copie de votre acte de naissance ou autre preuve de votre âge ; s'il n'est pas en anglais, le document doit être traduit en anglais, et vous devrez y joindre un certificat de traduction.
- Pour une liste complète des preuves que vous devrez inclure, voyez le www.uscis.gov/I-360

Si vous vivez à New York ou au New Jersey, postez votre demande de SIJS à l'USCIS, Attn: AOS, P.O. Box 805887, Chicago, IL 60680. Vérifiez sur le www.uscis.gov/I-360 afin de vous assurer que l'adresse n'a pas changé.

Coût

Il n'y a rien à payer pour le formulaire I-360, lors d'une demande de SIJS.

Permis de travail

Il se pourrait que vous puissiez demander un permis de travail après avoir déposé le formulaire I-360.

Carte verte

Après l'approbation de votre SIJS, il se peut que vous puissiez demander une carte verte. La carte verte vous permettrait de vivre et de travailler aux États-Unis. Le moment où vous pourrez demander la carte verte dépend de la « date de priorité » de votre formulaire I-360.